

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Délibération ou arrêté n° 36

Date de convocation :
07/05/2024

Date d'affichage :
24/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun – Merlin
Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Etait absente : Mme Virginie Masson

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle au Cyclisme Neslois pour l'organisation d'une course cycliste pour les enfants : 300 €.

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré,

Objet :

Subvention exceptionnelle
Cyclisme Neslois

Décide

- D'allouer au Cyclisme Neslois une subvention exceptionnelle de 300 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2024 à l'article 65748.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
23/05/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Président



Thierry Linéatte